

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE CANTON DE COMBOURG COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUILLET 2023 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, M DEFFAINS Mickaël, Mme GROSSET Christèle, M ROZET Claude, M ROUAULT Dominique, Mme DUFOUIL Christiane, M FOUERE Jean-Claude, Mme BOUGARD Frédéric, M ROUILLE David, Mireille PEUVREL, Mme VAUQUENU Mélanie, Mme DELAHAYES Oksana, M. Alain RENAULT.

Absents excusés: Mme LETEURTOIS Delphine, M MAHE Olivier.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M DEFFAINS Mickaël, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2023 à l'unanimité.

Délibération n°37/2023

OBJET: CREATION DE MARCHES POUR ACCEDER A L'ETANG SUITE A L'AMENAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°3.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal la création d'un escalier pour accéder à l'étang suite à l'aménagement de la voie communale n°3 et la création d'un cheminement piétonnier.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDENT de retenir le devis d'Apoze TP pour un montant de 997.50 € H.T.
- DECIDENT qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents qui relatent de cette affaire.

Délibération n°38/2023

OBJET: SUBVENTION POUR AIDER LA CREATION DE L'ASSOCIATION COMP'ANNIE.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du conseil municipal d'une demande de subvention l'association Comp'Annie qui a pour but de présenter des spectacles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer un montant de 1 500 € à l'association.

Délibération n°39/2023

OBJET: CREATION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE. CHOIX DU BUREAU POUR LES MISSONS DE CONTROLE TECHNIQUE, VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET D'ACCESSIBILITE HANDICAPES.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le marché public de travaux de construction d'une salle associative nécessite de choisir un bureau pour la mission de contrôle technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis présenté par la Socotec pour un montant de 4 690.00 € H.T..
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui relatent de cette affaire.

La séance est levée à 20 h 25.

D. BUISSET D. ROUAULT C. ROZET F. BOUGARD

J.C. FOUERE M. DEFFAINS C. GROSSET O. DELAHAYES

Mme VAUQUENU C. DUFOUIL A. RENAULT D. ROUILLE

Mme PEUVREL

Date d'affichage : 08 août 2023.

Le Maire,
David BUISSET